

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

Réunion du 2 juillet 2012

RELEVÉ DES DÉCISIONS

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – BP 1429 –
53014 LAVAL CEDEX)*

*Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le 2 juillet 2012 :
<http://www.lamayenne.fr>*

La Commission permanente s'est réunie le **2 juillet 2012**, à partir de **10 h 30**, à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence de Jean ARTHUIS, Président du Conseil général.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Claude BOITEUX, Nicole BOUILLON, Norbert BOUVET, Jean-Christophe BOYER, Élisabeth DOINEAU, Gérard DUJARRIER, Jean-Pierre DUPUIS, Gilbert DUTERTRE, Roger GUÉDON, Philippe HENRY, Daniel LENOIR, Marie-Cécile MORICE,

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER : Michel ANGOT (*délégation de vote à Jean-Christophe BOYER*), Marc BERNIER, Olivier RICHEFOU (*délégation de vote à Jean ARTHUIS*),

Les décisions prises dans ce cadre par la Commission permanente sont récapitulées ci-après :

No du dossier	Objet	N° de page du relevé
Mission 3 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES		
<i>Programme 01 : Programme infrastructures de transport</i>		
1	Ajustement budgétaire du programme infrastructures de transport	4
2	RD 133 - Élargissement de la chaussée au droit du lieu-dit 'les Marollières' entre SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE et SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX - Acquisition foncière	5
3	Convention relative au versement d'un fonds de concours à la commune de SAINT-BAUELLE	5
4	Campagne de fauchage 2012/2013 - Récupération/valorisation des produits de fauche	6
5	Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière - Programme 2012	6
6	Actions d'amélioration de la sécurité routière - Participation au PDASR - Programmation 2012	8
Mission 4 ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES		
<i>Programme 01 : Programme eau</i>		
7	Bilan 2011 du Fonds départemental pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement	9
8	Programme 2012 d'alimentation en eau potable et d'assainissement - Subventions pour travaux d'investissement : fonds départemental	11
9	Participation financière aux SAGE Oudon et Sélune	12
<i>Programme 02 : Programme déchets et énergie</i>		
10	Aides aux équipements utilisant des énergies renouvelables - Commune de VIMARCÉ Commune d'HAMBERS - Commune de FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	12
11	Gestion des déchets ménagers - Modernisation des déchèteries - Syndicat mixte du Pays de Craon	13
12	Gestion des déchets ménagers - Actions de prévention - Communauté de communes du Pays de Mayenne	14
<i>Programme 03 : Programme milieux et paysages</i>		
13	Restauration et entretien des cours d'eau	14
Mission 6 ENSEIGNEMENT		
<i>Programme 01 : Programme collèges</i>		
14	Aide départementale aux voyages éducatifs des collégiens - Programme VECTEUR - Versement de la participation du Département	16
15	Concessions de logement collèges publics - Actualisation de la valeur annuelle des prestations accessoires - Année 2012	17

No du dossier	Objet	N° de page du relevé
Mission 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI		
<i>Programme 01 : Programme agriculture</i>		
16	Avenants aux marchés d'étude d'aménagement et d'étude d'impact liés à la ligne à grande vitesse et au parc de développement économique Laval-Mayenne	18
17	Avenant n°1 à la convention du 16 juillet 2009 en faveur du Groupement d'employeurs départemental agricole et rural (GEDAR 53)	19
<i>Programme 02 : Programme accueil et accompagnement des entreprises</i>		
18	Immobilier d'entreprise	20
Mission 8 CULTURE ET PATRIMOINE		
<i>Programme 01 : Programme culture</i>		
19	Équipement mobilier et informatique des bibliothèques appartenant au réseau de la bibliothèque départementale	22
20	Aides aux projets	22
21	Plan départemental de l'enseignement et des pratiques musicales	23
<i>Programme 02 : Programme patrimoine</i>		
22	Restauration du patrimoine historique	25
Mission 9 SPORT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ		
<i>Programme 01 : Programme sport et activités de pleine nature</i>		
23	Programme sport et activités de pleine nature - Demandes de subvention	26
Mission 10 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES		
<i>Programme 01 : Programme gestion budgétaire et financière</i>		
24	Retirage d'emprunts remboursés en fin 2011 - Budget principal	28
<i>Programme 03 : Programme gestion mobilière et immobilière</i>		
25	Maison éclusière 'Grenoux' - Commune de COMMER - Convention de mise à disposition à titre précaire et gracieux au profit de Monsieur PIGACHE	29

MISSION 3

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

1 - AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La Commission permanente :

↳ a approuvé les ajustements budgétaires suivants au titre du programme infrastructures de transport, compte tenu des crédits libérés suite à des opérations déprogrammées, ajoutés à une partie de la dotation pour ajustement d'opérations, interventions ponctuelles et imprévus :

Description des ajustements opérés	Montant voté	Ajustement proposé	Montant total
RD 118 – LESBOIS Aménagement centre bourg	60 000 € <i>(BP 2012)</i>	- 60 000 €	-
RD 613 – ORIGNÉ Aménagement complet du bourg	30 000 € <i>(CP 05/2012)</i>	- 30 000 €	-
RD 126 – MARIGNÉ-PEUTON Ouvrage hydraulique de <i>la Touche</i>	20 000 € <i>(BP 2012)</i>	10 000 €	30 000 €
RD 578 – MONTIGNÉ-LE-BRILLANT Aménagements ponctuels	50 000 <i>(DM2 2011)</i>	50 000 €	100 000 €
RD 15 – BIERNÉ Réalisation d'une réhausse de parapet à l'extrémité du pont cadre	10 000 € <i>(CP 12/2011)</i>	10 000 €	20 000 €
RD 14 – SAINT-DENIS-D'ANJOU / BOUÈRE Opération partiellement différée (maîtrise foncière non aboutie)	795 000 € <i>(BP-BS-DM2 2011)</i>	- 350 000 €	445 000 €
RD 213 – DAON Allongement de la section de travaux (foncier maîtrisé)	750 000 € <i>(BS-DM2 2011)</i>	+ 350 000 €	1 100 000 €
RD 278 – LE GENEST-SAINT-ISLE Travaux de sécurisation RD 278 nord entre Le Genest-Saint-Isle et les RD30/RD31 – déplacement de support		20 000 €	20 000 €
RD 258 – SAINT-LOUP-DU-GAST Déplacement d'un poteau ERDF lieu dit <i>la Contrie</i>		12 000 €	12 000 €

↳ a pris acte des ajustements suivants d'opérations approuvées dans le cadre du budget 2011 :

Description de l'ajustement opéré	Montant
Complément RD 57 LAVAL portique signalisation	1 255,80 €
Révisions marché Colas RD 288 SAINT-FORT / CHÂTEAU-GONTIER	27 265,00 €
Complément RD 771 – pont de Raguénard	73,10 €
Révisions marché Colas RD 279 PORT-BRILLET	250,00 €
	28 843,90 €

- Chapitre 23 – nature 23151 – fonction 621 – ligne de crédit 5785 -
- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 621 – ligne de crédit 5783 -

- Adopté à l'unanimité -

2 - RD 133 - ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE AU DROIT DU LIEUDIT 'LES MAROLLIÈRES' ENTRE SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE ET SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX - ACQUISITION FONCIÈRE

La Commission permanente :

↳ a approuvé les termes de la promesse de vente qui lui a été présentée dans le cadre des travaux d'élargissement de la chaussée sur une section de la RD 133, au droit du lieu-dit 'Les Marollières' entre SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE et SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX :

Venderesse : Mme Annick BERTRON, née DESBOIS

Superficie à acquérir : 15a 55ca environ

Montant total de la dépense estimé à environ 2 955 € hors frais

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer l'acte à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11747 -

- Adopté à l'unanimité -

3 - CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-BAUELLE

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention qui lui a été présentée relative au versement d'un fonds de concours par le Département à la Commune de SAINT-BAUELLE, dans le cadre de travaux de voirie sur ladite commune. La participation départementale estimée à 100 000 € TTC correspond à la prise en charge du coût des travaux suivants effectués sous maîtrise d'ouvrage communale sur la route départementale 217 : renouvellement de la couche de roulement par la mise en œuvre d'enrobés, et renforcement et reprofilage de la chaussée.

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 621 – ligne de crédit 5783 -

- Adopté à l'unanimité -

4 - CAMPAGNE DE FAUCHAGE 2012/2013 - RÉCUPÉRATION/VALORISATION DES PRODUITS DE FAUCHE

La Commission permanente :

- ✚ a approuvé les termes de la convention-type qui lui a été présentée, définissant les modalités de mise à disposition des produits de fauche et de broyage en prévision d'une valorisation matière ou énergétique, dans le cadre de la gestion raisonnée des dépendances vertes des routes départementales,
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention avec les partenaires suivants ayant accepté d'accueillir les broyats :
 - ✓ l'entreprise CODEMA de CHANGÉ, pour la production de combustibles pour chaudières (déshydratation et transformation en granulés),
 - ✓ le GAEC de l'Épine à SAINT-BERTHEVIN, pour l'alimentation de l'unité de méthanisation,
 - ✓ des agriculteurs du sud-ouest mayennais, pour la fabrication de compost :
 - EARL BŒUF à AMPOIGNÉ,
 - M. RAIMBAULT à ATHÉE,
 - M. LE GUELLEC à CHEMAZÉ,
 - M. SAUTONIE à QUELAINES-SAINT-GAULT,
 - M. COURCIER à RENAZÉ,
 - EARL TOUCHE GOHIER à RENAZÉ,
 - EARL BIGNON à SAINT-POIX,
 - EARL DU HAUT THEIL à LA SELLE-CRAONNAISE,
 - EARL FLEURIERE à LA SELLE-CRAONNAISE.

- Adopté à l'unanimité -

5 - RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES À LA CIRCULATION ROUTIÈRE PROGRAMME 2012

La Commission permanente a complété la programmation 2012 de la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière telle qu'actée par délibérations des 20 février et 7 mai 2012, en y intégrant les opérations présentées par les communes de BOUESSAY, COLOMBIERS-DU-PLESSIS, CUILLE, LA CHAPELLE RAINSOIN, MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE, MÉNIL, NEAU, ORIGNÉ, PARIGNÉ-SUR-BRAYE, SAINT-BAUELLE et SAINT-PIERRE-DES-NIDS précisées dans le tableau figurant ci-après. Le montant des crédits 2012 disponibles est ainsi ramené à 114 983 € :

Commune maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel HT des travaux de sécurité	Dépense subventionnable plafonnée à 40 000 €	Montant de la subvention (au taux de 25 %)
BOUESSAY	Aménagement d'un parking aux abords de l'école	22 967 €	22 967 €	5 742 €
COLOMBIERS-DU-PLESSIS	Aménagement d'un parc de stationnement	49 450 €	40 000 €	10 000 €
CUILLÉ	Aménagement des traverses de l'agglomération par les RD 32 et RD 127	95 620 €	40 000 €	10 000 €
LA CHAPELLE-RAINSOUIN	Installation de radars pédagogiques sur la RD 20 et la RD 24	5 204 €	5 204 €	1 301 €
MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE	Aménagements de sécurité sur la rue Béatrix	132 900 €	40 000 €	10 000 €
MÉNIL	Aménagements de la RD 267 route de La Jaille-Yvon	257 500 €	40 000 €	10 000 €
NEAU	Aménagements de la RD 140 route de Saint-Christophe-du-Luat	68 486 €	40 000 €	10 000 €
ORIGNÉ	Aménagements de sécurité routière dans le centre bourg	184 500 €	40 000 €	10 000 €
PARIGNÉ-SUR-BRAYE	Aménagement des rues des Marronniers et des Peupliers, d'un giratoire (RD 21) et d'une allée piétonne	335 917 €	40 000 €	10 000 €
SAINT-BAUELLE	Sécurisation du carrefour RD217/RD225 et mise en accessibilité de la rue des Lilas	55 000 €	40 000 €	10 000 €
SAINT-PIERRE-DES-NIDS	Aménagements de sécurité sur la rue des Moulins RD 121	70 000 €	40 000 €	10 000 €
			décision du 02/07/2012	97 043 €

- Adopté à l'unanimité -

6 - ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - PARTICIPATION AU PDASR - PROGRAMMATION 2012

La Commission permanente :

☞ a adopté le principe de la participation du Département aux financements croisés des actions suivantes, menées dans le cadre du PDASR (plan départemental d'actions de sécurité routière) :

1° Formation et sensibilisation à la sécurité routière des seniors adhérents à la Fédération des aînés ruraux (220 clubs) :

Montant de la participation du Département : 1 400 €

2° Actions de sécurité routière « MA SÉCURITE À MOTO 2012 » conduites par le Conseil général en partenariat avec l'État, la Fédération française des motards en colère 53 (FFMC53), l'Association sportive karting Laval (ASK Laval) et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier :

Montant de la participation du Département :

- 2 500 € pour la mise à disposition de la piste de Beausoleil par l'ASK Laval pour l'opération « Trajectoires » prévue le samedi 22 septembre 2012 : stage de pilotage avec sa propre moto sur le circuit de Beausoleil et sur route ouverte, encadré par des formateurs des motards de la police et de la gendarmerie nationale,
- 8 100 € pour les frais d'organisation par la FFMC53 des opérations « Gants à 1 € » (pour les jeunes cyclomotoristes et l'amélioration de leur équipement de protection individuelle), « 2 roues conformes » (contrôles préventifs en partenariat avec les forces de police et de gendarmerie), « Motards d'un jour » (reconnaissance des parcours routiers présentant des dangers potentiels pour les motards) et « Trajectoires » ;
- 1 500 € pour les opérations « Scoot et prévention routière » (mise en place d'ateliers de sécurité routière à l'intention de 600 collégiens et lycéens de Château-Gontier) et « Salon du 2 roues et de la sécurité routière » (salon tout public avec animations et ateliers) avec la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier ;

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer les conventions de partenariat à intervenir dans ce cadre avec ces différents partenaires.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 11 – ligne de crédit 791 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 4

ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME EAU

7 - BILAN 2011 DU FONDS DÉPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX LIÉS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT

La Commission permanente a approuvé le bilan 2011 du fonds départemental pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement qui lui a été présenté :

1. BILAN DES RECETTES 2011

1.1 - Données budgétaires

Perçu en 2011 <i>(1)</i>	Inscrit en 2011 <i>(2)</i>	Taux de réalisation <i>(3) = (1) / (2)</i>	Perçu en 2010 <i>(4)</i>	Évolution <i>(5) = 1(1-4) / (4) x 100</i>
4 168 096,81 €	3 850 000 €	108 %	4 414 335,23 €	- 5,6 %

1.2 - Rappel de la prévision de recettes 2011

Lors de l'élaboration du budget primitif 2011, les recettes ont été estimées à **3 850 000 €** dont :

- 2 310 000 € pour la première part
- 1 540 000 € pour la seconde part

Ce montant tenait compte du rétablissement de la deuxième part du fonds d'eau à partir du 1^{er} janvier 2006, décidé par le Conseil général le 27 juin 2005.

1.3 - Recettes réellement perçues en 2011

Les montants des redevances perçues en 2011 s'établissent à **4 168 096,81 €** répartis ainsi :

. Syndicats d'eau et communes en régie	2 487 873,45 €
. Collectivités en affermage :	<u>1 680 223,86 €</u>
Total général des recettes perçues en 2011	4 168 096,81 €
dont recettes 1 ^{re} part	2 500 858,09 €
dont recettes 2 ^e part	1 667 238,72 €

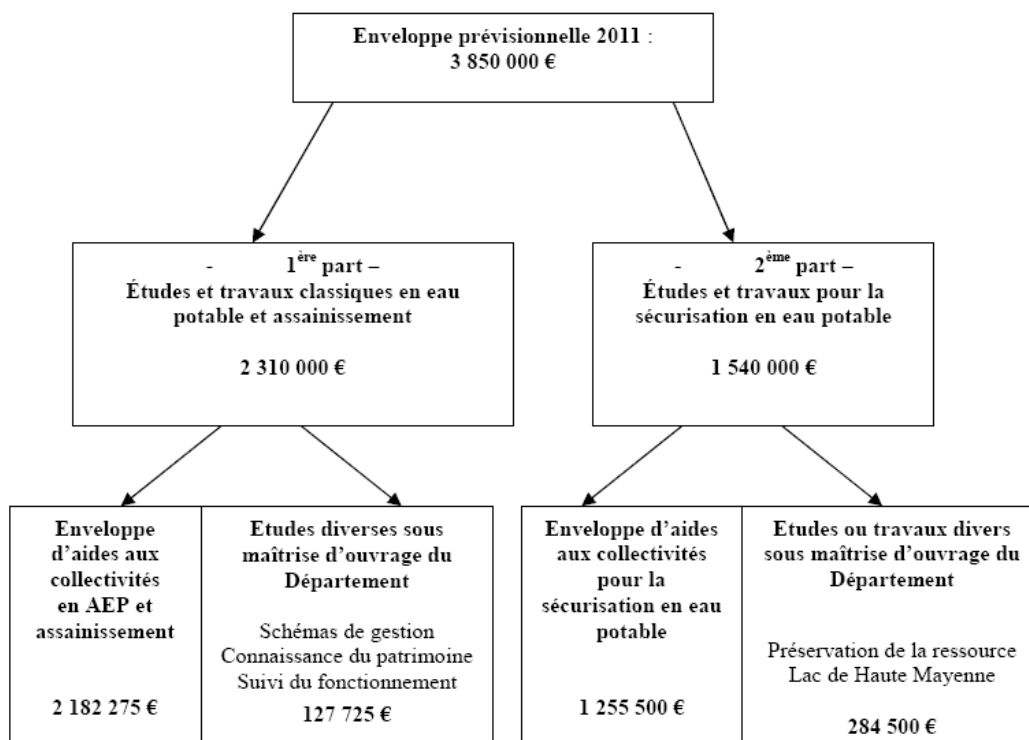
1.4 - Bilan global des recettes

Le bilan de l'exercice 2011 laisse apparaître un supplément de recettes de 318 097 € (4 168 097 € - 3 850 000 €), dont l'intégralité a été réaffectée dans le cadre du budget supplémentaire 2012 du Département, au titre des aides eau potable et assainissement allouées aux collectivités.

2. BILAN DES DÉPENSES 2011

2.1 - Rappel de la prévision de programmation 2011

Les 3 850 000 € de recettes prévues au budget primitif ont été affectés de la manière suivante :



2.2 - Réalisation réelle 2011

2.2.1 - Aides aux collectivités

a) Programmation

Aides classiques eau potable – assainissement (1^{re} part) : une enveloppe de 2 921 976 € a été réservée pour l'année 2011. Cette enveloppe, supérieure à la prévision, est liée à la réaffectation du supplément de recettes de l'année 2010 (614 335,23 €) et à la récupération de crédits sur les années antérieures.

Aides sécurisation en eau potable (2^e part) : une enveloppe de 1 315 025 € a été programmée courant 2011. Cette enveloppe, supérieure à la prévision, est liée à la récupération de crédits sur les années antérieures.

b) Versement de subventions

Au cours de l'année 2011, ont été versés :

- 1 931 026 € de subventions au titre des programmes fonds d'eau classiques d'aides aux collectivités,
- 1 475 541 € pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

2.2.2 - Études et travaux sous maîtrise d'ouvrage du département

Il ressort :

- sur la 1^{re} part, une dépense imputée au fonds d'eau de 65 954 € au lieu d'une dépense prévue de 127 725 € en prenant en compte les dépenses réalisées et recettes perçues au titre de l'année 2011 ;
- sur la 2^e part, une dépense imputée au fonds d'eau de 238 204 € au lieu des 284 500 €.

3. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT EN 2011

Conformément aux dispositions de l'article 2.2 du règlement particulier, le Conseil général a voté, pour l'exercice 2011, **1 064 202 €** en crédits d'engagement pour financer des opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Une enveloppe de 1 070 557 € a été programmée courant 2011.

Au cours de l'année 2011, 1 048 943 € ont été versés en aides départementales, somme équivalente à une année de programmation.

*- Adopté à l'unanimité des votants
(2 abstentions : Michel ANGOT, Jean-Christophe BOYER) -*

8 - PROGRAMME 2012 D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : FONDS DÉPARTEMENTAL

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre des dispositifs mis en place par le Conseil général pour soutenir les collectivités dans le financement de leurs projets visant à l'optimisation de l'alimentation en eau potable et de ceux portant sur l'organisation de la collecte et du traitement des eaux usées :

I. OPÉRATIONS FIGURANT SUR LA LISTE PRIORITAIRE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

A. Assainissement

✓ au titre du dispositif fonds départemental 2012 d'assainissement

Bénéficiaire	Objet	Montant éligible de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
SIAEP d'Argentré-sud	Réhabilitation du réseau eaux usées de BAZOUGERS – RD 20 (2 ^e tranche)	112 218 €	10 %	11 222 €

B. Alimentation en eau potable

✓ au titre du dispositif fonds départemental structurant 2012 d'alimentation en eau potable

Bénéficiaire	Objet	Montant éligible de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
SIAEP de la région d'Ernée	Travaux d'interconnexion avec le SIAEP de Chailland	60 787 €	37,5 %	22 795 €

II. ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT

✓ au titre du dispositif fonds départemental 2012 d'assainissement

Bénéficiaire	Objet	Montant éligible de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
Commune de BOUESSAY	Étude diagnostique d'assainissement et élaboration d'un schéma directeur	34 755 €	30 %	10 427 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 61 – lignes de crédit 1009 et 9412 -

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 61 – ligne de crédit 1010 -

- Adopté à l'unanimité -

9 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX SAGE OUDON ET SÉLUNE

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes, en application des modalités de financement des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) par le Département, mises en place par le Conseil général les 26 janvier 2009 et 30 janvier 2012 :

✓ 3 625 € au Syndicat mixte du bassin de la Sélune pour l'animation du SAGE Sélune,

✓ 14 609,15 € au Syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions (SYMBOLIP) pour l'animation du SAGE Oudon.

- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 738 – ligne de crédit 868 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME DÉCHETS ET ÉNERGIE

10 - AIDES AUX ÉQUIPEMENTS UTILISANT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - COMMUNE DE VIMARCÉ - COMMUNE D'HAMBERS - COMMUNE DE FOUGEROLLES-DU-PLESSIS

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide au développement des énergies renouvelables, dans le cadre de l'enveloppe de crédits inscrite au budget primitif 2012, suite aux demandes présentées après appel à projets, conformément à la délibération du Conseil général du 30 janvier 2012 :

Bénéficiaire	Objet	Montant HT de la dépense éligible	Montant de la subvention allouée
Commune de VIMARCÉ	Création d'un réseau de chaleur bois décheté pour alimenter plusieurs bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes, studios, réfectoire)	100 000 €	12 000 € <i>(au taux de 10 % du montant HT et plafonné à 10 000 € + 2 000 € au titre de la majoration de 20 % pour les communes < 500 habitants)</i>
Commune d'HAMBERS	Création d'un réseau de chaleur bois décheté pour alimenter plusieurs bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, logements)	104 347 €	10 000 € <i>(au taux de 10 % du montant HT et plafonné à 10 000 €)</i>
Commune de FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	Création d'un réseau de chaleur bois décheté pour alimenter plusieurs bâtiments communaux (école, cantine, accueil périscolaire)	188 768,70 €	10 000 € <i>(au taux de 10 % du montant HT et plafonné à 10 000 €)</i>

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 738 – ligne de crédit 9255 -

- Adopté à l'unanimité -

11 - GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS - MODERNISATION DES DÉCHÈTERIES - SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE CRAON

La Commission permanente a attribué la subvention suivante au titre du dispositif départemental d'aide aux collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés – modernisation des déchèteries :

Bénéficiaire	Types de dépenses	Montant HT de la dépense	Montant de la subvention <i>(au taux de 20 %, plafonné à 15 000 €)</i>
Syndicat mixte du Pays de Craon	Acquisition de 4 caissons maritimes	12 980 €	2 596 €

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 731 – ligne de crédit 1186 -

- Adopté à l'unanimité -

12 - GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS - ACTIONS DE PRÉVENTION - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAYENNE

La Commission permanente a attribué la subvention suivante au titre du dispositif départemental d'aide aux collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés – actions de prévention :

Bénéficiaire	Types de dépenses	Montant HT de la dépense	Montant de la subvention
Communauté de communes du Pays de Mayenne	Opération foyers témoins Compostage individuels et gros producteurs Opérations d'éco-exemplarité ...	74 644 €	8 835 € <i>(au taux de 30 % du montant HT et plafonné à 0,3 €/hab./an)</i>

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 731 – ligne de crédit 1184 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 03 : PROGRAMME MILIEUX ET PAYSAGES

13 - RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide à la restauration et à l'entretien des cours d'eau :

Bénéficiaire	Objet	Dépense éligible TTC	Montant de l'aide <i>(au taux de 20 %)</i>
Syndicat de bassin de la Vaige	Poursuite du programme d'intervention du contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA) sur la Vaige (3 ^e tranche de travaux) : - restauration des berges et de la ripisylve, - aménagement d'abreuvoirs, - suivi d'indicateurs et pêche électrique.	100 500 €	20 100 €
Syndicat de bassin de l'Aron	2 ^e tranche du CTMA « Aron et affluents » : - aménagement ou retrait d'ouvrage, - restauration du bras de contournement du déversoir du moulin Macé à Moulay, - restauration du lit mineur et enlèvement d'embâcles, - aménagement d'abreuvoirs, clôture et passages à bovins, - entretien de la végétation et abattage de peupliers, - enlèvement de renouée du Japon.	96 565 €	19 313 €

étant précisé que cette subvention est accordée à titre dérogatoire à la règle de non commencement des travaux avant la décision attributive de la subvention

Bénéficiaire	Objet	Dépense éligible TTC	Montant de l'aide <i>(au taux de 20 %)</i>
Syndicat de bassin du Vicoin	Action complémentaire à la 5 ^e tranche de travaux de restauration et d'entretien de la rivière : - restauration de 2 frayères sur le site de Coupeau à Saint-Berthevin	2 500 €	500 €
Syndicat de bassin de l'Erve	5 ^e tranche de travaux du CTMA et réalisation de 3 études sur l'Erve : - gestion de la ripisylve, enlèvement des plantes envahissantes, aménagement d'abreuvoirs et suivi d'indicateurs, - étude bilan du CTMA de l'Erve, - étude relative à la stabilité des murs et des fondations sur le cours de l'Erve en lien avec les interventions prévues, - étude hydrologique et hydraulique à Vimarcé afin de lutter contre les inondations sur la commune de Saint-Georges-sur-Erve	96 000 €	19 200 €
Syndicat de bassin de la Jouanne	Dernière tranche de travaux du CTMA : - restauration de la ripisylve, enlèvement d'embâcles, plantations, aménagement de clôtures et d'abreuvoirs, suivi d'indicateurs, travaux dans la rivière à Forcé et Neau, - travaux sur les ouvrages à Entrammes, - étude préventive de l'état des murs sur les rives de la Jouanne à Montsûrs.	86 339 €	17 267 €
<i>étant précisé que cette subvention est accordée à titre dérogatoire à la règle de non commencement des travaux avant la décision attributive de la subvention</i>			
Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA)	Restauration des frayères à brochet sur le bassin de la Jouanne (à Bonchamp-lès-Laval et Louvigné) en complément des actions menées par le syndicat de bassin	21 901 €	4 380 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 738 – ligne de crédit 936 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 6 ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 01 : PROGRAMME COLLÈGES

14 - AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VOYAGES ÉDUCATIFS DES COLLÉGIENS - PROGRAMME VECTEUR - VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT

La Commission permanente a attribué les aides suivantes, d'un montant global de 24 921 €, aux collèges mentionnés ci-après, (collèges publics : 11 583 €, collèges privés : 13 338 €) au titre du dispositif départemental VECTEUR (voyages éducatifs des collégiens dans les territoires européens), visant à favoriser l'ouverture des collèges publics et privés sur l'Europe, par le soutien financier du Conseil général, à hauteur de 27 € par élève pour l'année scolaire 2011-2012, aux voyages éducatifs et linguistiques organisés par les établissements :

COLLÈGES PUBLICS

Collèges	Date séjour	Destination (ville, pays)	Classes	Nombre d'élèves	Subvention allouée
L' Oriette COSSÉ-LE-VIVIEN	du 6/05/2012 au 16/05/2012	BRAUNSCHWEIG Allemagne	4 ^e + 5 ^e	23	621 €
Volney CRAON	du 6/05/2012 au 11/05/2012	EASTBOURNE Angleterre	3 ^e	60	1 620 €
Le Grand Champ GREZ-EN-BOUÈRE	du 23/04/2012 au 28/04/2012	NEWTON ABBOT Angleterre	3 ^e + 4 ^e	46	1 242 €
Emmanuel de Martonne LAVAL	du 26/04/2012 au 04/05/2012	COESFELD Allemagne	3 ^e + 4 ^e	26	702 €
Jules Renard LAVAL	du 20/05/2012 au 25/05/2012	SANTANDER Espagne	4 ^e	67	1 809 €
Pierre Dubois LAVAL	du 2/04/2012 au 7/04/2012	LONDRES Angleterre	3 ^e	110	2 970 €
Béatrix de Gâvre MONTSÛRS	du 5/05/2012 au 14/05/2012	MARKTOBERDORF Allemagne	3 ^e + 4 ^e	31	837 €
Sévigné MAYENNE	du 4/06/2012 au 9/06/2012	ROME NAPLES Italie	3 ^e + 4 ^e	29	783 €
de Misedon PORT-BRILLET	du 7/05/2012 au 16/05/2012	GIFHORN Allemagne	4 ^e	11	297 €
Les Avaloirs PRÉ-EN-PAIL	du 31/03/2012 au 6/04/2012	SORRENTO Italie	3 ^e + 4 ^e	26	702 €
TOTAL				429	11 583 €

COLLÈGES PRIVÉS

Collèges	Date séjour	Destination (ville, pays)	Classes	Nombre d'élèves	Subvention allouée
Saint-Michel CHÂTEAU-GONTIER	du 2/04/2012 au 7/04/2012	WORTHING Angleterre	4 ^e	140	3 780 €
Saint-Michel CHÂTEAU-GONTIER	du 21/04/2012 au 27/04/2012	ROME Italie	3 ^e	22	594 €
Saint-Joseph COSSÉ-LE-VIVIEN	du 21/04/2012 au 27/04/2012	ROME Italie	3 ^e + 4 ^e	41	1 107 €
Le Prieuré CRAON	du 23/04/2012 au 27/04/2012	LANCING WORTHING Angleterre	4 ^e	59	1 593 €
Sacré-Cœur GORRON	du 11/03/2012 au 15/03/2012	SOUTHAMPTON Angleterre	3 ^e + 4 ^e	52	1 404 €
Sacré-Cœur GORRON	du 7/05/2012 au 15/05/2012	GIFHORN Allemagne	4 ^e	2	54 €
Notre-Dame SAINT-PIERRE-LA-COUR	du 7/05/2012 au 15/05/2012	GIFHORN Allemagne	3 ^e + 4 ^e	8	216 €
Notre-Dame SAINT-PIERRE-LA-COUR	du 22/04/2012 au 27/04/2012	LANCING WORTHING Angleterre	6 ^e	68	1 836 €
Notre-Dame SAINT-PIERRE-LA-COUR	du 6/05/2012 au 12/05/2012	BARCELONE Espagne	3 ^e	51	1 377 €
Saint-Nicolas VILLAINES-LA-JUHEL	du 23/04/2012 au 27/04/2012	MITCHAM Angleterre	4 ^e	51	1 377 €
TOTAL				494	13 338 €

- Chapitre 65 – nature 65211 – fonction 221 – lignes de crédit 12897 et 12898 -

- Adopté à l'unanimité -

15 - CONCESSIONS DE LOGEMENT - COLLÈGES PUBLICS - ACTUALISATION DE LA VALEUR ANNUELLE DES PRESTATIONS ACCESSOIRES - ANNÉE 2012

La Commission permanente a reconduit à l'identique pour 2012 la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux personnels logés par nécessité absolue de service dans les collèges publics ; celle-ci est fixée comme indiqué ci-après :

Valeur au 1 ^{er} janvier 2012 des prestations accessoires accordées gratuitement	CATÉGORIES DE PERSONNEL	
	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaire	Conseiller d'éducation Attaché ou secrétaire non gestionnaire Personnel soignant Personnels agents des collèges
Avec chauffage collectif	1 812 €	1 161 €
Sans chauffage collectif	2 415 €	1 441 €

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI

PROGRAMME 01 : PROGRAMME AGRICULTURE

16 - AVENANTS AUX MARCHÉS D'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉTUDE D'IMPACT LIÉS À LA LIGNE À GRANDE VITESSE ET AU PARC DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LAVAL-MAYENNE

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer les avenants aux marchés d'études concernant les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier relatives à la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire et au parc de développement économique Laval-Mayenne qui lui ont été présentés et sur lesquels la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable le 26 juin 2012 :

Objet	N° de marché	N° avenant	Modifications effectuées	Montant de l'avenant en € HT	Montant initial du marché en € HT	Montant du marché après avenants en € HT	% d'augmentation
Études d'aménagement et d'impact relatives aux opérations d'aménagement foncier liées à la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire	20070212	2	- ajout d'un nouvel article 4 « Étude complémentaire relative aux espèces protégées et demande de dérogation à leur protection » dans la tranche conditionnelle du CCTP, complété de modifications secondaires aux articles 1, 2, 3, 5, 6 et 7, ainsi qu'à l'annexe 1	48 200,00	74 151,40	124 583,40	68,01
	20070213	2		69 200,00	99 730,40	171 347,36	71,81
	20070214	3		40 900,00	72 424,60	121 373,35	67,59
	20070215	3	- modification des articles 1 et 8 du CCAP portant sur les caractéristiques techniques des lots et le versement des acomptes en tranche conditionnelle	54 821,66	83 828,20	144 904,33	72,86
	20070216	2	- ajout de 12 lignes de prix à la tranche conditionnelle du détail quantitatif et estimatif	30 720,00	41 865,00	73 438,80	75,42
	20070217	2		31 570,00	40 805,00	74 816,83	83,35

Objet	N° de marché	N° avenant	Modifications effectuées	Montant de l'avenant en € HT	Montant initial du marché en € HT	Montant du marché après avenants en € HT	% d'augmentation
Études d'aménagement et d'impact relatives aux opérations d'aménagement foncier liées à la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire et au parc de développement économique Laval Mayenne	20090035	2	- ajout d'un nouvel article 4 « Étude complémentaire relative aux espèces protégées et demande de dérogation à leur protection » dans la tranche conditionnelle du CCTP, complété de modifications secondaires aux articles 1, 2, 3, 5, 6 et 7, ainsi qu'à l'annexe 1, - modification des articles 1 et 8 du CCAP portant sur les caractéristiques techniques des lots et le versement des acomptes en tranche conditionnelle - ajout de 8 lignes de prix à la tranche conditionnelle du détail quantitatif et estimatif	20 400,00	34 626,00	64 348,50	85,84

- Chapitre 20 – nature 2031 – fonction 928 – ligne de crédit 9335 –
- Chapitre 13 – nature 1315 – fonction 928 – ligne de crédit 11722 –
- Chapitre 4544102 – nature 45441 – fonction 928 – ligne de crédit 6818 –
- Chapitre 4544202 – nature 45442 – fonction 928 – ligne de crédit 6819 –

- Adopté à l'unanimité -

17 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DU 16 JUILLET 2009 EN FAVEUR DU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DÉPARTEMENTAL AGRICOLE ET RURAL (GEDAR 53)

La Commission permanente :

☞ s'est prononcée favorablement sur la demande de prolongation de 12 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2013, du délai de validité de la convention de partenariat signée le 16 juillet 2009 entre le Département et le GEDAR 53 (groupement d'employeurs départemental agricole et rural), dont les termes prévoyaient le versement d'une subvention départementale exceptionnelle de 22 500 € pour la création par le GEDAR de 15 emplois entre le 16 juillet 2009 et le 16 juillet 2012, étant précisé que 7 emplois restent à créer ;

☞ a en conséquence autorisé le Président du Conseil général à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de subvention au GEDAR 53 qui lui a été présenté.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 928 – ligne de crédit 9298 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

18 - IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La Commission permanente :

↳ a attribué les subventions suivantes dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, en application de la délibération du Conseil général du 4 février 2011 :

- au titre du règlement en vigueur du 1^{er} janvier 2008 au 3 février 2011 :

Bénéficiaire	Opération	Subvention départementale
SAS STSM IMMO	Construction d'un bâtiment - Parc d'activités économiques de Glatigné - LE GENEST-SAINT-ISLE <u>Occupant</u> : SAS STSM (sous-traitance dans le domaine de la tôlerie fine : découpe laser, mécano-soudure, pliage, cintrage, traitements de surface dont peinture poudre)	140 000 € (au taux de 25 % d'une dépense éligible de 4 048 557 € HT plafonnée à 560 000 € HT)
SAS PRODUITS CHIMIQUES DE LUCETTE	Extension d'un laboratoire et de bureaux - ZI de la Vallée Verte - LE GENEST-SAINT-ISLE <u>Occupant</u> : SAS PRODUITS CHIMIQUES DE LUCETTE (fabrication et commercialisation de tous produits chimiques et notamment de retardeurs de flammes)	90 612 € (au taux de 25 % d'une dépense éligible de 362 446 € HT)

- au titre du nouveau règlement du dispositif immobilier d'entreprise adopté le 4 février 2011 :

Bénéficiaire	Opération	Subvention départementale
Communauté de communes du Pays d'Évron	Extension d'un bâtiment industriel à usage d'atelier de stockage – ZA - VOUTRÉ <u>Occupant</u> : SA CIMEL - Câblages industriels en matériels électroniques (fabrication et industrialisation en sous-traitance de matériel électronique dans le domaine de la technologie filaire (câbles, torons, faisceaux, racks) et intégration d'ensembles électriques et électroniques)	32 215 € à titre d'aide de minimis (au taux de 20 % d'une dépense éligible de 161 077 € HT)
SAS VAUBERNIER-FROMAGERIE DU BOIS BELLERAY	Extension d'un bâtiment afin de créer un local de stockage - Le Bois Belleray - MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE <u>Occupant</u> : SAS VAUBERNIER-FROMAGERIE DU BOIS BELLERAY (fromagerie laiterie)	43 830 € (au taux de 20 % d'une dépense éligible de 219 152 € HT)

Bénéficiaire	Opération	Subvention départementale
SAS LYRECO France	<p>Construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et d'un bâtiment technique dans le prolongement de l'ensemble immobilier existant - rue de la Boorie – VILLAINES-LA-JUHEL</p> <p><u>Occupant</u> : SAS LYRECO France (distributeur de fournitures de bureau (logistique - préparation de commandes)</p>	<p>120 000 € (au taux de 10 % d'une dépense éligible de 3 403 980 € HT plafonnée à 1 200 000 € HT)</p>
<p><i>étant précisé que cette aide est attribuée à titre exceptionnel, compte tenu du secteur d'activités de la société SAS LYRECO France.</i></p>		
SCI MAJYC IMMO	<p>Construction d'un bâtiment tertiaire - ZA de la Gouffrie - LAVAL</p> <p><u>Occupant</u> : SARL B.E.T. CHAUMONT Yves (bureau d'études techniques en constructions métalliques et bois / prestataire de services auprès des industriels et des artisans de la charpente et de la serrurerie-métallerie n'ayant pas de compétences internes dans la conception numérique, le calcul et le dessin de structures)</p>	<p>81 591 € (au taux de 20 % d'une dépense éligible de 407 953 € HT)</p>
<p><i>étant précisé que cette aide est attribuée à titre exceptionnel, compte tenu du secteur d'activités de la société SARL B.E.T. CHAUMONT Yves.</i></p>		

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer les conventions qui lui ont été présentées, à intervenir dans ce cadre entre le Département et :

- la société S.T.S.M. IMMO et la société STSM,
- la société PRODUITS CHIMIQUES DE LUCETTE,
- la Communauté de communes du Pays d'Évron et la société CIMEL,
- la société VAUBERNIER-FROMAGERIE DU BOIS BELLERAY,
- la société LYRECO,
- la SCI MAJYC IMMO et la société B.E.T. CHAUMONT Yves ;

☞ a émis un avis de principe favorable sur la prise en compte au titre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise des projets suivants :

- construction d'un atelier de 1 000 m² à CRAON destiné à la société PELLUAU,
- construction d'un bâtiment à usage d'atelier de métallerie-serrurerie à CHÂTEAU-GONTIER destiné à la future société FAST METAL (fourniture, assemblage, soudure, taille de ferrures métalliques et de profilés).

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 93 – ligne de crédit 851 –
- Chapitre 204 – nature 20422 – fonction 93 – ligne de crédit 853 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 8 CULTURE ET PATRIMOINE

PROGRAMME 01 : PROGRAMME CULTURE

19 - ÉQUIPEMENT MOBILIER ET INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES APPARTENANT AU RÉSEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes, au titre des dispositifs d'aide à l'équipement mobilier et informatique des bibliothèques appartenant au réseau de la bibliothèque départementale :

➤ Équipement mobilier

Bénéficiaire	Montant HT de la dépense	Subvention départementale allouée
Commune de LA BRÛLATTE	8 114,67 €	4 057 € (au taux de 50 %)

➤ Équipement informatique

Bénéficiaire et nature du projet	Montant HT de la dépense retenue	Subvention départementale allouée
Communauté de communes de Le Horps-Lassay : médiathèque de LASSAY-LES-CHÂTEAUX	3 940 €	1 970 € (au taux de 50 %)

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 313 – lignes de crédit 11693 et 11694 -

- Adopté à l'unanimité -

20 - AIDES AUX PROJETS

La Commission permanente :

☞ a attribué les subventions suivantes :

➤ Au titre de l'action théâtre et arts de la rue

○ Aides aux projets théâtre

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Fédération des associations laïques de la Mayenne LAVAL	Projet <i>Éducation artistique et culturelle</i> en faveur de 8 écoles primaires des territoires du SVET des Coëvrons et de la Communauté de communes du Pays de Loiron	2 500 €

○ Soutien à l'action artistique théâtre

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Compagnie Oh ! LA-CHAPELLE-AU-RIBOUL	Recréation du spectacle <i>Peluches</i> en novembre 2012 au Kiosque à MAYENNE	1 500 €

➤ Au titre de l'action projets intercommunaux structurants

○ Aides aux projets intercommunaux structurants

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Ville de CHÂTEAU-GONTIER	Festival <i>la Chalibaude</i> les 30 juin et 1 ^{er} juillet 2012	4 500 €

➤ Au titre de l'action musique et danse

○ Programme d'aide à la production de disque

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Alexandre Gosse ANDOUILLÉ	Production de l'album jazz d'Alexandre Gosse trio « Tribus Delectus »	1 500 € (au taux de 10 % de la dépense plafonnée à 15 000 €)
Association Autour de Kaar Kaas Sonn LAVAL	Production du 3 ^e album de Kaar Kaas Sonn « Crépuscule de l'idéal »	1 350 € (au taux de 10 % de la dépense)

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 311 – lignes de crédit 6882 et 6879–

- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 311 – ligne de crédit 6881 –

- Chapitre 65 – nature 65734 – fonction 311 – ligne de crédit 7015–

- Adopté à l'unanimité -

21 - PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT ET DES PRATIQUES MUSICALES

La Commission permanente :

✎ a attribué les subventions dont les montants sont indiqués ci-après aux structures d'enseignement musical et associations mentionnées également ci-après, au titre du plan départemental de l'enseignement et des pratiques musicales :

catégorie	Structure	Subvention 2012 en €
Cat. 1 : CRD	Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Laval	100 000

catégorie	Structure	Subvention 2012 en €
Cat. 2 : Écoles centres agréées	Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) du Pays de Château-Gontier	66 845
	CRI du Pays de Mayenne	73 565
	CRI des Coëvrons	85 765
	Sous-total	226 175
Cat. 3 : Écoles intercommunales en réseau avec école centre	École de musique intercommunale du Bocage mayennais	31 516
	École de musique intercommunale Claude Debussy Cossé-le-Vivien	18 139
	École de musique de la Communauté de communes du Pays du Craonnais	13 312
	École de musique communautaire de l'Ernée	43 183
	École de musique intercommunale du Pays de Meslay-Grez	20 575
	SIVU école de musique et de danse du Haut-Maine et Pail	20 699
	Sous-total	147 424
Cat. 5 : Écoles intercommunales	École intercommunale de musique et d'arts plastiques du Pays de Loiron	10 185
	SIVU École intercommunale de musique et de danse Maurice Ravel de Bonchamp	11 198
	Sous-total	21 383
Cat. 6 : Structures municipales et associatives	École municipale de musique de Changé	5 033
	École municipale de musique de L'Huisserie	3 153
	École municipale de musique de Louverné	2 014
	École municipale de musique et de danse de Saint-Berthevin	7 598
	Association familles rurales d'Ahuillé - Section musique	520
	Association familles rurales de Contest - Section musique	375
	Harmonie Sainte-Cécile d'Andouillé	540
	Harmonie de Bais	360
	Espérance de Daon	100
	Fanfare Saint-Baumier de Fontaine-Couverte	220
	Fanfare Amicale laïque de Gesvres	140
	Batterie fanfare Arc en ciel de Louverné	650
	Les Échos du Bas Maine de Parné-sur-Roc	990
	Sous-total	21 693
Total général		516 675

Rappel :

Catégorie 1 : Forfait annuel CRD

Catégorie 2 : Écoles centres agréées : 15% de la masse salariale pédagogique

Catégorie 3 : Écoles intercommunales en réseau avec école centre : 10% de la masse salariale pédagogique

Catégorie 5 : Écoles intercommunales : 4,5% de la masse salariale pédagogique

Catégorie 6 : Structures municipales et associatives : 3% de la masse salariale pédagogique ou à défaut 10 €/élève

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer des conventions financières à intervenir dans le cadre du plan départemental de l'enseignement et des pratiques musicales, avec les 12 structures suivantes :

- Ville de Laval,
- Communauté de communes du Pays de Château-Gontier,
- Communauté de communes du Pays de Mayenne,
- SVET des Coëvrons,
- Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez,
- Communauté de communes du Pays du Craonnais,
- Communauté de communes de la région de Cossé-le-Vivien,
- Communauté de communes du Bocage mayennais,
- Communauté de communes de l'Ernée,
- SIVU école de musique et de danse du Haut-Maine et Pail,
- Communauté de communes du Pays de Loiron,
- SIVU école intercommunale de musique et de danse de Bonchamp.

- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 311 – ligne de crédit 653 -

- Adopté à l'unanimité des votants
(1 abstention : Jean-Christophe BOYER) -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME PATRIMOINE

22 - RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre des dispositifs d'aide à la restauration du patrimoine historique :

→ ÉGLISES DES COMMUNES RURALES :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Subvention allouée (au taux de 25 %)
Commune de NIAFLES	Réhabilitation du clocher de l'église Saint-Martin	133 282 € (plafonné à 100 000 €)	25 000 €
Commune de SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS	Divers travaux de restauration de l'église Saint-Laurent (mur, plancher des bancs, estrade et réfection de la toiture)	24 425 €	6 106 €
Commune de PEUTON	Divers travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste (retable et réfection de la couverture, des enduits et tuffeaux des encadrements de fenêtre)	54 949 €	13 737 €

→ FONDS D'AIDE ARCHITECTURAL :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Subvention allouée (au taux de 20 %)
Commune de SAINT-FORT	Restauration de l'encadrement des baies et ravalement de façade de la mairie	69 832 € (plafonné à 30 000 €)	6 000 €

→ PEINTURES MURALES DANS LES ÉGLISES NON PROTÉGÉES :

Demandeur	Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Subvention allouée (50 %)
Commune de CHÉMERÉ-LE-ROI	Restauration des peintures murales de l'église Notre-Dame de l'Assomption	40 410 € (plafonné à 30 500 €)	15 250 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 312 – lignes de crédit 1332, 1165 et 1329 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 9 SPORT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

PROGRAMME 01 : PROGRAMME SPORT ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

23 - PROGRAMME SPORT ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE - DEMANDES DE SUBVENTION

La Commission permanente :

↳ a statué comme indiqué ci-après sur les demandes de subvention présentées au titre du fonds d'aide aux manifestations sportives :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Décision
Moto-club CHÂTEAU-GONTIER	Organisation de la finale du championnat interligues de motocross à CHÂTEAU-GONTIER toutes catégories le 14 octobre 2012	Attribution d'une subvention de 1 000 €

Bénéficiaire	Objet de la demande	Décision
Challenge cycliste mayennais	Organisation de la 25 ^e édition du challenge mayennais sur les communes de MONTSÛRS, SAINT-GERMAIN D'ANXURE et FOUGEROLLES les 4-5 et 6 août 2012	Attribution d'une subvention de 500 €
Comité départemental handisport	Organisation de la 5 ^e édition de la journée "Handisport en Fête" à la salle polyvalente de LAVAL le 6 octobre 2012	Attribution d'une subvention de 500 €
Union pour l'athlétisme à CHÂTEAU-GONTIER (UPAC)	Organisation de la 27 ^e corrida qui aura lieu le 30 décembre 2012 à CHÂTEAU-GONTIER	Attribution d'une subvention de 1 000 €
Comité d'organisation de l'Open de bloc	Organisation de l'Open de bloc d'escalade à MAYENNE le 16 décembre 2012	Attribution d'une subvention de 500 €
Comité d'organisation de la coupe d'Europe d'escalade	Organisation d'une étape de coupe d'Europe d'escalade de bloc jeune en 2013 à LAVAL	Attribution d'une subvention de 10 000 € dès 2012
<i>étant précisé que cette demande fera l'objet d'un nouvel examen en 2013 pour l'attribution éventuelle d'un complément de subvention de 10 000 € après présentation du dossier finalisé relatif à l'organisation de la manifestation et notamment du plan de financement prévisionnel</i>		
TOTAL		13 500 €

↳ a autorisé le Président du Conseil général :

- à solliciter de l'État une subvention de 739,85 € (au taux de 2,11 %), au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), pour le financement de l'étude de faisabilité d'un équipement sportif, culturel et événementiel sur le site du 42^e RT à LAVAL, confiée au Cabinet Ingénierie sportive et culturelle (ISC Consultants) pour un coût de 35 065 € HT ;
- à signer, au nom du Département, tous les documents à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 32 – ligne de crédit 8138 –

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

24 - RETIRAGE D'EMPRUNTS REMBOURSÉS EN FIN 2011 - BUDGET PRINCIPAL

La Commission permanente :

↳ a autorisé le Président du Conseil général à :

- procéder aux retirages des emprunts suivants afin de financer les besoins de la collectivité pour l'année 2012 :

Numéro d'emprunt	Organisme emprunteur	Capital restant dû au 31/12/2011 avant réaménagement	Capital restant dû au 31/12/2011 après réaménagement	Retirages d'emprunt à réaliser	Conditions d'emprunt : Index + Marge
195	Caisse d'épargne	3 733 333,33	333 333,33	3 400 000,00	Euribor 3M +0,46
193	Dexia	3 714 285,71	314 285,71	3 400 000,00	Euribor 1M +0,47
192	Dexia	4 333 333,00	333 333,00	4 000 000,00	Eonia +0,75
167	Dexia	609 796,63	209 796,63	400 000,00	Eonia +0,12
177	Natixis	2 333 333,36	533 333,36	1 800 000,00	Eonia +0,12
TOTAL		14 724 082,03	1 724 082,03	13 000 000,00	

- signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 03 : PROGRAMME GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

25 - MAISON ÉCLUSIÈRE 'GRENOUX' - COMMUNE DE COMMER - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE ET GRACIEUX AU PROFIT DE MONSIEUR PIGACHE

La Commission permanente :

☞ a approuvé les conditions de la convention de mise à disposition de biens immobiliers avec bail civil à titre précaire et gracieux qui lui a été présentée, aux termes de laquelle la maison éclusière « Grenoux » à COMMER est mise à disposition de M. PIGACHE du 1^{er} mai au 30 septembre 2012,

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention et les éventuels avenants y afférents.

- Adopté à l'unanimité -

Le Président,



Jean ARTHUIS

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **2 juillet 2012**
et insertion au recueil des actes administratifs du Département de **juillet-août 2012 - n° 256**

Prochaine réunion de la Commission permanente :
lundi 23 juillet 2012 (10 h 30) – **Hôtel du Département**